

Observations particulières (santé - caractère - aptitudes)

.....  
.....  
.....

Règlement des frais scolaires :

- à réception des factures trimestrielles,  
 par prélèvements mensuels (dans ce cas, renseigner et signer le MANDAT de prélèvement SEPA).

Je soussigné, M. ....

déclare accepter pour mon enfant le but de l'Ecole Catholique. Celle-ci s'efforce "de lier dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation de la liberté et l'éducation de la Foi".

A..... le.....

Signature :

**INSTITUTION NOTRE DAME  
DE LA PROVIDENCE**  
Ecole ND La Providence - Saint Michel

17, rue François Herbo – B.P. 94 – 59358 ORCHIES CEDEX  
☎ 03 20 84 76 14

**Année scolaire : 2018/2019**

**NOM & PRENOM de l'élève :** .....

# Demande d'admission

(à retourner impérativement à l'école **avant le 1 juin 2018**)

## Pièces à fournir

- ✓ L'acompte à l'inscription : 40 € (30 € d'acompte déduit de la première facture et 10 € de frais de dossier). Indiquer au dos de votre chèque, libellé à l'ordre de l'OGEC\* Notre Dame de La Providence, le nom et le prénom de votre ou de vos enfant(s).
- ✓ Si vous choisissez le mode de prélèvement automatique, joindre au présent dossier, le mandat de prélèvement SEPA dûment complété, accompagné d'un RIB (uniquement en cas de changements de coordonnées bancaires ou pour les nouvelles familles).
- ✓ La facture prévisionnelle (indiquer obligatoirement la **catégorie** dans laquelle vous vous situez en fonction de votre **revenu net imposable de 2017**). **Pour les catégories A, B, C, E, F, G joindre la photocopie de votre avis d'imposition ou de non imposition de 2016.**
- ✓ L'engagement définitif

\* OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

## L'ELEVE

Nom de l'élève : ..... Prénom usuel : ..... Classe : .....

Autres prénoms (à renseigner impérativement) : .....

Sexe : M  - F

Régime : Externe  Demi-pensionnaire  (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi)  
(entourer les jours correspondants aux repas de vos enfants)

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

Date du baptême : ..... Lieu du baptême : .....

Nombre de frères et sœurs : .....

Doublant : Oui  Non

Etablissement fréquenté en 2017/2018 : ..... Classe : .....

Date d'entrée à l'école Notre Dame de la Providence : .....

Classe(s) doublée(s) depuis le début de la scolarité : .....

Dernière école fréquentée (Nom et adresse précise) : .....

Cotisation A.P.E.L. : Oui  - Non

Garderie :  
Matin Oui  - Non   
Soir Oui  - Non

Etude : Oui  - Non

Badges : Oui  - Non

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Représentant légal : père, mère ou tuteur (*Rayer la mention inutile*)

Célibataire  - Marié(e)  - Veuf(ve)  - Divorcé(e)  - Remarié(e)  - Séparé(e)  - Concubinage   
Pacsé(e)

	Représentant légal de l'élève	Conjoint(e) ou Concubin(e) du Représentant légal (nom de jeune fille pour les femmes mariées)
NOM (majuscules) :		
PRENOM :		
DATE & LIEU DE NAISSANCE :		
PROFESSION :		
☎ professionnel :		
☎ portable :		

Nom du payeur, s'il est différent de celui du responsable légal de l'élève : .....

Nombre d'enfants dans la famille : .....

NOM et prénoms des enfants	Date de naissance	Etablissement scolaire ou profession

ADRESSE DE LA FAMILLE : Monsieur et Madame .....

Code Postal : ..... Ville : ..... ☎ : ..... E-MAIL .....

Observations particulières (situation familiale particulière : en cas de séparation, indiquer les noms et coordonnées du père ou de la mère biologique de l'enfant)

.....  
.....



## ENGAGEMENT DEFINITIF

Madame, Monsieur, .....

Parents de (nom et prénom) : .....

Inscrit en classe de ..... à la rentrée de septembre 2018.

N° de téléphone : .....

- accusent réception de la circulaire d'informations et du règlement financier,
- ils confirment la qualité de l'élève (non modifiable pendant le trimestre) :
  - EXTERNE,
  - DEMI-PENSIONNAIRE (préciser les jours où les repas sont pris à la cantine)  
  
LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI
- Ils demandent à l'établissement d'informer l'APEL :
  - qu'ils adhèrent à l'Association de Parents (1 adhésion par famille),
  - qu'ils n'adhèrent pas à l'Association de Parents.
- Ils confirment à l'établissement qu'ils régleront les frais de l'année :
  - à réception des factures trimestrielles,
  - par prélèvements mensuels (dans ce cas, joindre à cet accusé de réception, le mandat de prélèvement SEPA et un R.I.B.).

**CE DOCUMENT CONSTITUE UN ENGAGEMENT DEFINITIF**

Fait à ..... le .....

**Signature des parents :**



## CONDITIONS FINANCIERES 2018 - 2019

### SCOLARITÉ

Nous vous proposons ci-dessous un tarif mensuel vous permettant de fixer votre contribution en fonction de votre avis d'impôt sur le revenu 2017 (sur les revenus de l'année 2016). Cette scolarité est due en totalité pour tout trimestre commencé.

TRANCHES DE CONTRIBUTION	CATEGORIES ET TARIFS MENSUELS	
	ORCHIES	EXTERIEUR
Moins de 6 700 €	<b>A (*)</b> 25,30 €	<b>E (*)</b> 31,75 €
entre 6 700 € et 13 400 €	<b>B (*)</b> 42,65 €	<b>F (*)</b> 48,45 €
entre 13 400 € et 20 100 €	<b>C (*)</b> 45,15 €	<b>G (*)</b> 50,90 €
plus de 20 100 €	<b>D</b> 46,20 €	<b>H</b> 51,90 €

$$\text{TRANCHE DE CONTRIBUTION} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (année 2016)}}{\text{nombre de parts}}$$

**(\*) Pour les catégories A, B, C, E, F, G joindre la photocopie de la feuille d'imposition ou de non imposition de 2016.**

Les frais de scolarité constituent un élément indispensable pour l'existence de notre Ecole.

- Cette somme comprend la totalité des frais incombant aux familles : amortissements et aménagements des locaux scolaires, frais de correspondance, participation aux services communs de l'Enseignement Catholique Diocésain, équipements pédagogiques, etc ... Seuls les frais ne concernant pas tous les élèves seront facturés en sus et individuellement ou les frais occasionnels ou spécifiques.

A partir du troisième enfant inscrit dans le groupe scolaire : une réduction de 6 % vous est accordée. Si vous choisissez le prélèvement automatique vous bénéficierez d'une réduction de 3 %.

En cas de rejet de prélèvement, les frais vous seront facturés.

- Les salariés OGEC et les professeurs du groupe scolaire Notre Dame de la Providence – Orchies bénéficient d'une réduction de 30 % sur la catégorie A, à l'exclusion des autres frais.
- Les enseignants et les personnels OGEC qui exercent dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique se classent tout au moins dans la catégorie A (joindre une attestation de travail).

- Les familles qui, pour des raisons diverses, auraient des difficultés à payer régulièrement la contribution demandée pourront faire une demande de réduction adressée à Madame la Directrice. Il ne doit y avoir aucune réticence à faire une démarche qui vous apparaîtrait justifiée. Il ne serait pas normal qu'un élève ne puisse poursuivre ses études pour de seules raisons financières.

*Vous pouvez également aider au développement de l'Ecole Notre Dame de la Providence en versant une contribution volontaire. Cette participation sera bienvenue pour faciliter l'équipement pédagogique de nos classes et l'animation de l'établissement.*

## **TARIFS ET HORAIRES DE LA GARDERIE**

Par mesure de sécurité, les enfants restés seuls sur le parking avant 8 h 30 seront conduits en garderie.

**Matin** : de 7 h 15 à 8 h 30 : 3 € (à partir de 8 h 15 : 1 €)

**Soir** :

<b>MATERNELLES</b>	<b>PRIMAIRES</b>
de 16 h 30 à 17 h 00 : 1,00 €	
de 16 h 30 à 17 h 45 : 2,50 €	Après l'étude :
de 16 h 30 à 18 h 30 : 3,00 €	de 17 h 45 à 18 h 00 : 0,50 €
	de 17 h 45 à 18 h 30 : 2,00 €

## **DEMI-PENSION**

Le prix de revient d'un repas tient compte non seulement du repas en lui-même (l'école sous-traite avec une société de restauration) mais aussi des fluides et des frais du personnel de service. Les élèves de l'école possèdent une carte individuelle de cantine qui permet de comptabiliser les denrées consommées.

- L'inscription comme demi-pensionnaire est TRIMESTRIELLE.
- Le jour où l'enfant est absent, les denrées ne sont pas comptabilisées.
- Les élèves qui mangent 1 jour, 2 jours ou 3 jours par semaine, devront faire savoir **les jours précis de cantine** car le prix du repas varie si l'enfant est prévu ou non à la cantine.
- Occasionnellement, un élève externe peut prendre un repas dans l'établissement. Coût du repas occasionnel : 4,65€.

**Rappel** : tout changement de régime (Demi-Pension ou Externe) ne peut se faire qu'en début de trimestre et doit être **signalé par courrier avant la fin du trimestre en cours à Madame la Directrice.**

## **MANUELS SCOLAIRES (A PARTIR DU CP)**

Les manuels scolaires sont loués à l'A.R.B.S. (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) et sont à régler directement à l'Association. Veillez à ce qu'ils soient recouverts et à ce que vos enfants en aient le plus grand soin.

## **ASSOCIATION DE PARENTS**

La cotisation APEL sera portée sur la première facture (**15,00€**). Elle représente en particulier l'abonnement à la revue FAMILLE ET EDUCATION que chaque famille recevra. Les familles qui ont un aîné dans l'Enseignement Catholique ou qui ne désirent pas adhérer à l'APEL voudront bien le faire savoir sur le bordereau ci-joint.

## **FACTURATION**

Les factures seront adressées aux familles en septembre, janvier et avril (frais trimestriels) et début juillet (récapitulatif et solde).

Chaque facture porte mention de nom, prénom de l'élève, de sa classe et de chacun des frais facturés.



# CONTRIBUTION PREVISIONNELLE 2018/2019

A retourner impérativement **avant le 1 juin 2018**

Nom et prénom de l'élève : .....

Régime :  Externe  
 Demi-pensionnaire

**Scolarité** : à déterminer selon vos revenus déclarés (2016)

**Catégorie n°** ..... **€ x 10 mois**

(Se référer au document « Conditions financières » de votre demande d'admission)

**Demi-Pension** à l'année

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

- Frais de denrées consommées
- Frais fixes

**Frais annuels obligatoires**

Matériel pédagogique  
Coopérative

**Frais annuels divers (facultatifs)** – Cocher la ou les case(s)

*nécessaire(s)*

- Cotisation A.P.E.L. (Un seul paiement par famille)
- Contribution volontaire annuelle (10 €, 15 € ...)
- Badges : location : 15 € X ..... (nombre de badges)  
(nouveaux) caution : 15 € X ..... (nombre de badges)
- Badges : location : 15 € X ..... (nombre de badges)  
(anciens)

**Acompte à la réinscription**

(En cas de désistement, l'acompte ne sera pas remboursé)

Maternelles Orchies/Extérieur	Primaires Orchies/Extérieur
MONTANT	ANNUEL
.....	.....
371,00 €	412,40 €
185,90 €	185,90 €
25,00 €	26,50 €
8,00 €	8,00 €
15,00 €	15,00 €
.....	.....
.....	.....
.....	.....
-30,00€	- 30,00 €
<b>Montant annuel à prévoir :</b>	

A ce montant annuel s'ajouteront les frais de :

- Piscine (3€80 la séance avec le transport) ;
- Garderie (Voir les tarifs) ;
- Etude (1,95 € par jour).
- Sorties ou ateliers pédagogiques (environ 50 €)

Piscine et garderie sont à régler trimestriellement (par chèque ou espèces). Un forfait est inclus dans le mandat de prélèvement.

Prélèvement automatique mensuel : remplir le document ci-joint

Règlement trimestriel : par CB ou CCP à l'ordre de "OGEC Notre Dame de La Providence"

**Echéances** : — Mensuelles le 10 de chaque mois (Octobre 2018 à Juillet 2019) par prélèvement

— Trimestrielles : Septembre - Janvier - Avril (par chèque ou espèces)

— Régularisation annuelle : Juillet 2019

**ASSURANCE** : Pour des raisons de sécurité, les élèves de l'école seront assurés par l'OGEC Notre Dame de La Providence à la mutuelle St Christophe.

**N.B.** : Une facture vous sera envoyée chaque trimestre civil.

Veillez éviter les règlements en espèces. Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'école maternelle pour y déposer vos règlements par chèque.

**Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière.**

Date :

Signature :

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - ANNEE 2018/2019

### 1-IDENTIFICATION ELEVE

NOM de l'élève : \_\_\_\_\_ Prénom usuel : \_\_\_\_\_

Autres prénoms \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Inscription en classe de : \_\_\_\_\_

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire

*Nous rappelons que ce régime est acquis pour le trimestre. Les changements sont à signaler dans la première semaine de Décembre et d'Avril.*

Date d'entrée : \_\_\_\_\_

Classe fréquentée en 2017/2018 : \_\_\_\_\_

### Autres enfants de la famille

Prénoms	Sexe (F ou M)	Date de naissance	Ecoles et classes

### 2-IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL

Situation Familiale :  Mariés  Pacsés  Concubinage  Séparés  Divorcés

Parenté :  Père et Mère  Père  Mère  Tuteur  Autre membre

Code appellation :  Monsieur  Madame  Monsieur et Madame

PERE	MERE
NOM : _____	Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Profession : _____	Profession : _____
Nom et adresse de l'entreprise : _____	Nom et adresse de l'entreprise : _____
Tel travail : _____	Tel travail : _____
ADRESSE DU DOMICILE	ADRESSE DU DOMICILE
N° et Rue : _____	N° et Rue : _____
Commune : _____	Commune : _____
Département : _____ Code Postal : _____	Département : _____ Code Postal : _____
Pays : _____	Pays : _____
Téléphone domicile : _____	Téléphone domicile : _____
Liste rouge : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Liste rouge : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Téléphone portable : _____	Téléphone portable : _____
Télécopie : _____	Télécopie : _____
e-mail : _____	e-mail : _____

En cas de parents n'habitant pas la même adresse, la 2<sup>ème</sup> adresse est obligatoirement fournie.

Mr ou Mme .....sont autorisés à reprendre mon enfant.

Signature :

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

---

<b>FICHE SANTE</b>
--------------------

Monsieur et Madame : \_\_\_\_\_

demeurant (adresse complète): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone du domicile : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du lieu de travail du père ou responsable de l'élève : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du lieu de travail de la mère ou responsable de l'élève : \_\_\_\_\_

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*autorisent en cas d'urgence* le chef d'établissement à prendre toutes les décisions concernant la sécurité de leur enfant et en particulier à le faire hospitaliser en cas d'accident ou à lui faire subir une opération déclarée urgente par le médecin.

Nom, adresse de l'hôpital ou clinique souhaités : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Il est indispensable que certains problèmes de santé soient communiqués à l'école pour aider le médecin à prendre sa décision.

■ Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

■ Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

\_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents ou responsables légaux :



reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à un tiers de la scolarité.

Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement à une distance incompatible avec le suivi de l'activité scolaire dans l'établissement.
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

### ***7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire***

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1<sup>er</sup> juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

### **Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo de l'élève pourra être publiée dans la revue ou tout autre document écrit de l'établissement (y compris sur le site internet de l'école)

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

### **Article 9 – Arbitrage**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

A ..... Le .....

Signature du chef de l'établissement

Signature du (des) parent(s)  
Du (des) représentant(s) légaux

### **Article 3 – Obligations des parents**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant ..... en classe de ..... au sein de l'établissement ND La Providence pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, en particulier de sa dimension pastorale avec les activités inhérentes à son caractère propre et du règlement intérieur, le(s) parent(s) déclare(nt) y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter par l'enfant.....

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement ND La Providence et du montant des prestations pratiquées par l'établissement (restauration scolaire, étude surveillée, garderie). Ces tarifs peuvent faire l'objet d'un ajustement pour l'année scolaire à venir.

Les parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier.

### **Article 4 – Coût de la scolarisation**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

L'association des parents d'élèves (APEL) seule association de parents reconnue par l'Enseignement Catholique, représente les parents auprès de la Direction de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». La cotisation à cette association est appelée sur le relevé de contribution des familles. Toutefois, l'adhésion à l'APEL reste facultative. Si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL, vous devez en avertir l'établissement, par courrier et au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

### **Article 5 – Assurances**

L'assurance individuelle accident est obligatoire. L'adhésion est faite par l'établissement. En effet, comme gardien de votre enfant, la responsabilité de l'établissement sera toujours recherchée.

### **Article 6 – Dégradation du matériel**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

### **Article 7 – Durée et résiliation du contrat**

La présente convention est conclue pour la durée d'une année scolaire.

#### ***7-1 Résiliation en cours d'année scolaire***

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse

# CONVENTION DE SCOLARISATION

## ENTRE :

L'école Notre Dame de la Providence établissement d'enseignement privé catholique sous contrat d'association, domicilié 17 rue François Herbo, géré par l'OGEC La Providence et représenté par son chef d'établissement, Mme Sandrine ARCANGELI.

Ecole ND de la Providence  
17 rue François Herbo  
BP 94  
59358 ORCHIES Cedex

d'une part,

E  
T

Monsieur et/ou Madame ....., demeurant.....  
.....représentant(s) légal(aux), de  
l'enfant .....  
Désignés ci-dessous «le(s) parent(s) »

d'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1<sup>er</sup> - Objet :

**La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ..... sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique ND La Providence, ainsi que les engagements réciproques des parties en présence.**

### **Article 2 - Obligations de l'établissement :**

L'établissement ND La Providence s'engage à scolariser l'enfant .....  
..... en classe de ..... pour l'année scolaire 2018 - 2019

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du revenu fiscal de référence. Des justificatifs de ressources seront demandés pour les 3 premières catégories. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations. L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, selon les choix définis par les parents.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents (étude, garderie,...).

